

APPEL À CANDIDATURE À DESTINATION DES COMPAGNIES DE SPECTACLE JEUNE PUBLIC

TREMPIN GONES ET COMPAGNIES – 13ème édition

Présentation du FESTIVAL GONES ET COMPAGNIES

LE COLLECTIF

Le collectif Gones et Compagnies est un regroupement de 12 MJC de Lyon Métropole qui œuvre pour le développement et la valorisation du spectacle auprès des enfants et des jeunes du territoire, dans une démarche de soutien à la création et de collaboration avec les compagnies locales et régionales.

Ce projet collaboratif répond à la volonté de créer du lien entre les acteurs du spectacle vivant Jeune Public, de soutenir des compagnies émergentes locales et régionales, de valoriser des créations, et d'accompagner les compagnies tout en transmettant les valeurs de l'Éducation Populaire de partage et de solidarité.

Site web : <http://gones-et-compagnies.fr>

LE TREMPIN

Le tremplin a pour vocation d'aider les compagnies proposant des spectacles jeune public à accéder au réseau de salles de spectacle des MJC de l'agglomération lyonnaise et rencontrer leurs publics tout en gagnant en visibilité auprès des professionnels du spectacle.

Le lauréat du tremplin devient le coup de projecteur du collectif pour la saison 2022-2023. A ce titre, les structures partenaires s'engagent à programmer au minimum 20 représentations du spectacle, majoritairement en contrat de coréalisation, et parfois en cession.

Coup de projecteur 2021 : CIE LA MASURE CADENCÉE – Vieillardises

Coup de projecteur 2020 : CIE L'ENVOL – Minute Papier

Coup de projecteur 2019 : CIE LES BELLES OREILLES – Les aventures de Dolorès Wilson

Coup de projecteur 2018 : CIE CONTES EN OMBRE – Un peu perdu

CALENDRIER

Ouverture des candidatures Mercredi 22 septembre 2021

Clôture des candidatures Vendredi 22 Octobre 2021

Réponses du jury Début décembre 2021

Tremplin Mercredi 16 février 2022

COMPAGNIES CANDIDATES

Pour candidater, les compagnies devront répondre aux critères suivants :

- La compagnie doit être domiciliée en Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La compagnie doit être une compagnie professionnelle ou en voie de professionnalisation, qui bénéficie d'une structure juridique pour la gestion de ses activités de vente de spectacle au Jeudi 1er octobre 2021 (association, compagnie, tourneur, etc).
- L'équipe artistique devra être disponible pour le tremplin, le mercredi 16 février 2022. Son personnel technique pourrait être mobilisé le mardi 15 février 2022 pour le montage. Les plans de feu et fiches techniques devront être fournis suffisamment à l'avance pour être traitées par le régisseur du lieu.

LES SPECTACLES ÉLIGIBLES

L'appel à candidature est ouvert à toutes les disciplines (théâtre, cirque, marionnettes, danse, musique, etc).

Le collectif Gones et Compagnies portera un regard tout particulier sur les motivations des compagnies qui candidatent au tremplin.

Conditions d'éligibilité:

- Le spectacle doit être conçu et adapté pour le jeune public (de 1 à 11 ans).
- Le spectacle ou sortie de résidence doit avoir été diffusé dans son intégralité au moins une fois devant un public.
- Pour faciliter l'étude de la candidature, la mise à disposition d'un support vidéo (extrait, teaser, captation de travail) est obligatoire. A défaut ou en complément, le spectacle doit être visible sur l'agglomération lyonnaise pendant la période de l'appel à candidature.
- Le spectacle doit impérativement avoir été créé il y a moins de deux ans.
- Le spectacle ne doit pas excéder 1h.
- Au vu des conditions économiques proposées pour la tournée, il est conseillé aux équipes artistiques de ne pas excéder 3 personnes.
- La facilité du montage et l'adaptabilité technique seront fortement appréciées, notamment lors du tremplin qui aura lieu cette année à la MJC St Priest – Salle Cocteau, 23 Rue du 8 Mai 1945, 69800 Saint-Priest. Il y aura 1h à 1h30 maximum de changement de plateau.

CONDITIONS DU TREMPIN

Le spectacle proposé doit s'adapter aux limitations techniques des salles du réseau. Dimensions maximales conseillées : 6m d'ouverture x 6m de profondeur.

Le tremplin aura lieu **le 16 février 2022**. Trois compagnies seront sélectionnées et feront chacune une représentation de leur spectacle ce jour-là.

Les compagnies s'engagent à un échange suivant leur représentation avec le public et/ou les professionnels présents.

Le collectif s'engage à reverser un minimum garanti de 600€ à chaque compagnie sélectionnée dans le cadre du tremplin.

Le collectif prend en charge les droits d'auteurs liés à la représentation (SACD, SACEM, ...).

Un repas sera fourni aux artistes le jour de la représentation. Le collectif propose une prise en charge forfaitaire des frais de déplacements, sur justificatif, dans la limite de 100€. Les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge.

Pour candidater : Compléter et envoyer le Framaform en ligne :

<https://framaforms.org/dossier-de-candidature-tremplin-gones-et-compagnies-2022-1626180818>

Clôture du tremplin : Vendredi 22 octobre 2021 – MINUIT-

Pièces annexes à envoyer à l'adresse suivante : coordination@gones-et-compagnies.fr